



Fondé en 1893

# L'Égalité

DE ROUBAIX TOURCOING



Fondé en 1893

Téléphone : { à LILLE N° 1.02  
à ROUBAIX N° 3.22  
à LENS N° 2.02ABONNEMENTS  
Nord et Départements limitrophes . . . . .  
Autres départements . . . . .  
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.3 mois 6 mois Un an  
4 fr. 50 9 fr. 12 fr. 18 fr.  
5 fr. 50 11 fr. 16 fr.Le Numéro  
5  
Centimes

## PUBLICITE

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureau des journaux  
et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Dimanche 10 MAI 1908

## LE GUIGNOL CLERICAL



## Contre les Calotins !

Nous adressons cet appel à tous les Républicains et à tous les Socialistes.

C'est contre les calotins que la question se pose aujourd'hui ; car ce sont les calotins qui, comme le montre notre dessin, tiennent les ficelles des pantins progressistes : les Molle, les Delesalle, les Brackers, les Laurens et les Binauld.

Les progressistes, — calotins eux-mêmes, — ne sont que les chargés d'affaires de la « croix » et des Congrégations, habiles en l'art de se métamorphoser pour combattre la République.

## SOCIALISTES,

Partout où la question se pose entre les conservateurs et les républicains, vous voterez en masse pour les Républicains.

Vous l'avez toujours fait : ne renoncez pas à une tactique qui est l'honnêteté et la droiture, qui est aussi la nécessité et l'intérêt ouvrier.

## REPUBLICAINS,

Avant de porter votre bulletin dans l'urne, songez à ceci :

A Valenciennes, à Dunkerque, à Armentières, à Cambrai, à Loos, à Somain, à Lomme, à Douai, etc., etc., les bulletins socialistes mettront aujourd'hui dans les Mairies une majorité radicale.

Devez-vous la réciprocité aux socialistes, républicains lillois, roubaisiens et madeleinois ??

Dui, n'est-ce pas.

Alors, fidèles aux alliés choisis par vos chefs, vous souvenant des élections sénatoriales passées où les socialistes ont assuré le succès des sénateurs radicaux et songeant aux élections sénatoriales de demain, votez en masse, sans hésitation ni rature, pour les listes d'entente républicaine et socialiste de partout.

Et partout contre l'ennemi commun, CONTRE LES CALOTINS, la victoire sera pour la République.

A bas les calotins !

Vive la République !

## Hier &amp; Aujourd'hui

## DESERTION ?

Voici le texte d'une affiche que le « Comité Lillois du « Progrès du Nord » fait placer sur les murs de Lille :

Citoyens,

» Nos candidats : MM. P. Assoignon, Capon-Bayart, C. Crapet, L. Delaporte, C. Derat, J. Foveau, E. Hébert, Ch. de Lauweryns, E. Legrand, E. Leleu, A. Malquin, L. Penant, L. Raquet, Eug. Vaillant, Wattnard-Lambin, Ed. Werquin se retirent de la lutte.

» Le Comité refuse de figurer sur une liste progressiste où se trouvent quelques libéraux, sans doute très honorables, mais dont les idées sont incompatibles avec les siennes. Mais il refuse non moins énergiquement de livrer l'Hôtel de Ville aux révolutionnaires.

» Il se saurait se contenter de déclarations tardives, incomplètes, équivoques, qui ne leur donnent ni garantie pour le présent, ni confiance pour l'avenir.

Tel est le document. Peut-on hier que soient conformes à la logique les conclusions qu'en fait M. Henri Langlais de « Dépêche » ? Ne pas livrer l'Hôtel de Ville aux révolutionnaires, c'est les empêcher d'être élus ; et, les empêcher d'être élus, c'est voter contre eux.

Dans les conditions où se livre la bataille pour la conquête de l'Hôtel de Ville de Lille, n'est-ce pas une désertion ? M. Georges Robert trouve le mot fort dur et d'une exagération regrettable ; j'avoue n'en avoir pas trouvé d'autre.

Depuis vingt ans, la section lilloise du Parti Socialiste répudie « les pétarades plus grosses que dangereuses » que l'on appelle aujourd'hui l'hérésie ; depuis vingt ans ses leaders les plus autorisés, déclarant au Parlement, dans les congrès, dans leurs manifestes, que « les socialistes français sont Français comme les socialistes allemands sont Allemands », que si l'Allemagne attaquait verrait au premier rang pour la défendre le citoyen Bébel, la France attaquée n'aurait pas de défenseurs plus ardents et plus consciencieux que les socialistes du Parti Ouvrier.

Sont-ce là des déclarations tardives, incomplètes, équivoques, qui ne donnent ni garantie pour le présent, ni confiance pour l'avenir ?

Mais, plus il s'agite, plus il trouve que le mot de désertion appelle à l'attention des quelques membres du « Comité Lillois du « Progrès du Nord » est le seul qui convienne.

G. DESMONS.

## CHRONIQUE

## La mort de Turco

Voilà encore une histoire ? Oui !

Elle n'est pas très gracie, je vous préviens.

Et l'adjudant R., qui avait de venir terminer prosaïquement sa carrière dans un paisible régiment d'infanterie, servit longtemps de tirailleur, commença en ces termes :

« Ma compagnie, le 20 du 3, était en marche depuis le matin, aux environs de Bordin-Lakdar, en octobre 1890, lorsque tout à coup des hommes s'écrieront :

— Turco ! voilà Turco !

Un vieux chien jaune taché de blanc effroyablement maigre, vint s'abattre épais, halant, aux pieds de la jument du capitaine Ch., qui affectionnait particulièrement. Fuit il demeura, à bout de forces.

La colonne s'arrêta. Le capitaine Ch. mit pied à terre, s'agenouilla devant le chien. Les officiers s'approchèrent ; des hommes offrirent l'eau de leurs bidons pour rafraîchir le nez-épaulant de la pauvre bête.

Faut vous dire, Monsieur, que Turco appartenait depuis huit ans au 3e bataillon des tirailleurs et qu'il avait fait, avec notre compagnie, la campagne du Tonkin, sauvant la vie du capitaine Ch... et d'un grand nombre de soldats. Toujours avec les petits postes, il avertissait les sentinelles de l'approche des Chinois qui se glissaient dans la jungle pour les surprendre et les décapiter. Il éveillait les « petits jeunes » à cinq cents mètres, retrouvait nos blessés, le basset comme un lion. Il était entré à l'assaut. Il s'élançait le premier au milieu des Chinois, et les Fils du Ciel reculaient effrayés par l'apparition de cette bête étrange et terrible.

Au cours de la campagne, Turco reçut plus de vingt blessures. Les hommes l'adoraient. Les soirs de combat, lorsque les blessés étaient transportés dans la tente du major, on s'inquiétait du chien.

— A-t-il à trinqué, aujourd'hui ?

— Oui, un coup de lance dans l'épaule.

— Amenez-le donc, va le soigner avant nous ! Le major passait la tête devant les hommes qui ne consentaient à faire réduire leur fracture, extraire leurs boulons, recoudre leur peau que lors de leur fidèle compagnon, il avait été de la délivrance d'Yen-Quan. Turco avait été criblé de balles. Il était resté tout le jour aux côtés du caporal El-Baraka-Abdel-Kader. Ce dernier — un assez triste individu, ivrogne, filou, querelleur, possédant tous les défauts et tous les vices — avait été sublimé. De onze heures du matin à six heures du soir, cette canaille héroïque avait approvisionné sa compagnie, dont les munitions s'épuisaient. Rampant à travers les palissades de bambous pointus, dans la zone battue par le feu de l'ennemi, El-Baraka vidait les cartouchières de ses camarades tombés dans les trois premiers assauts contre les formes qui dévoraient la colonne de secours et allaient assiéger... Avec un sang-froid admirable, il avait, durant sept heures, opéré sous une pluie de balles. Par deux fois, des Chinois avaient tenté de l'assassiner à coups de lance. Turco avait hardiment mordu en pleine chair et permis au caporal de brûler la cervelle de ses adversaires. A la fin de la journée, l'effectif de la compagnie, qui comprenait 185 hommes au matin, était réduit à 45. El-Baraka avait une blessure insignifiante au dos et Turco, saignant, percé comme une écumoire, était tout rouge de la tête à la queue. On le nettoya, on l'inspecta ; il fallut couper à droite, recoudre à gauche. On fut alors à nez en bas... Deux jours, deux

Fidèle à ses habitudes, il recevront 11 fr. 45 par semaine.

Ainsi donc, les vieux qui jalousaient de son revenu personnel de 575 francs de revenu annuel, une pension de 325 francs par an, soit 6 fr. 25 par semaine, à partir de l'âge de 70 ans. Quand deux époux auront droit à la retraite, ils recevront 11 fr. 45 par semaine.

Malgré ce revenu, il a 96 ans, il a bénéficié de la loi et c'est une innovation qui imprime au projet un caractère éminemment large et liberal. Malheureusement, la limite d'âge est reportée trop loin et ce sont des considérations budgétaires qui ont déterminé le ministre à la fixer à 70 ans. Tel qu'il est présenté le projet exige un crédit de 186 millions de francs ; en abaissant l'âge de la retraite à 65 ans, le crédit nécessaire s'élèverait à plus de 300 millions.

Le Congrès du « Labour party » à Hull, s'est élevé contre le système de la contribution ouvrière, demandant que les personnes soient couvertes exclusivement par les riches au moyen d'une amélioration de l'« income-tax » appliquée à tous les revenus dépassant 25 000 francs. Ils voulaient encore que la pension soit acquise à partir de 65 ans, ou à ceux qui n'avaient pas atteint cet âge ne seraient plus en état de travailler.

Malgré ces « déideras », il n'est pas douze que les députés du « Labour party » saluent ce premier et considérable progrès, qui se jointront à l'ensemble des libéraux, pour voter le projet Asquith. A chaque jour suffit sa peine : il est tout de suite de perfectionner une loi sociale acquise une de faire voter une réforme de cette importance.

Emile RAYMOND.

Un nouveau crime de Jeanne Weber

L'OGRESSE QUI A ÉTÉ RECENTMENTE MISSE EN LIBERTÉ ET STRANGULÉE UN ENFANT DE SEPT ANS À COMMERCY.

Commercy, 9 mai. — Jeanne Weber, dont se rappelle les sensationnelles démolitions avec la justice, et qui en dernier lieu vient de faire six mois de prison à Châteauroux sous l'accusation d'avoir assassiné le jeune Bavoizot, vient d'être arrêtée à Commercy dans les tragiques circonstances suivantes.

Une femme disant se nommer Jeanne Moulinet, arrivée depuis deux jours à Commercy, était recueillie par l'époux Pérrot. Cette femme était autorisée hier soir à laisser couchée avec elle le jeune Pérrot, un enfant de sept ans, qu'elle paraissait affectionner beaucoup.

Ce matin, on a trouvé l'enfant mort dans son lit. Il portait au cou des signes de strangulation.

Le parquet a été immédiatement avisé.

La femme Jeanne Martinet a été arrêtée. Elle a déclaré s'appeler en réalité Jeanne Weber.

Cette révélation a produit en ville, où elle a été aussitôt connue, une émotion considérable.

Le docteur Parisot, professeur de médecine militaire à Nancy, a été chargé de l'autopsie.

On se rappelle qu'à la suite de la longue incarcération qu'elle avait subie à Châteauroux, à la suite de la mort du jeune Bavoizot, Jeanne Weber avait été remise par M. G. Bonjain, juge au tribunal de la Seine et président de la Société Générale de protection de l'enfance. Envoyée dans l'un des établissements qui dépendent de cette œuvre de bienfaisance, Jeanne Weber n'y put résister. Tout d'abord, elle s'efforça de révéler son identité véritable et, d'autre part, elle paraissait avoir pris des habitudes de campagnard.

Il y a quelques mois, elle disparaissait et venait à Paris. Elle y menait quelques jours, une existence des plus misérables. Le 5 mars enfin, à Alfortville où elle avait temporairement révélé son identité, elle fut entourée par une foule hostile, frappée et menacée de mort. On dut l'arrêter pour la protéger.

Du reste, elle s'accusait d'avoir effectivement commis les crimes qu'il avait accusé et dénoncés.

Une instruction était ouverte contre Jeanne Weber. M. Leydet, juge d'instruction, en était chargé. Il a rendu une ordonnance de non-lieu sur un rapport du docteur Garnier qui conclut que Jeanne Weber ne possédait pas de la plénitude de ses facultés.

Jeanne Weber était alors conduite à l'asile de Nanterre, mais devant ses protestations, elle n'y resta que peu de temps. Il y a quinze jours, elle fut mise en liberté.

On ne savait pas ce qu'elle était devenue.

Ajoutons que le 2 avril, au moment où le parquet de la Seine prononça son ordonnance de non-lieu, l'égard de Jeanne Weber, le procureur de la République transmettait un rapport médical au préfet de police, qui lui demandait s'il n'était pas en son pouvoir « vu les circonstances spéciales qui ont fait à cette personne une situation particulière dans la société et qui ont pu altérer sa raison dans une mesure jugée toutefois insuffisante pour l'affranchir de la responsabilité pénale de provoquer son hospitalisation dans quelque établissement de bienfaisance dépendant de l'Assistance publique ou relevant de la charité privée ».

Jeanne Weber, on s'en souvient, avait comparu en 1905, devant la cour d'assises de la Seine, sous l'accusation d'avoir le 5 avril de la même année, tué son neveu, Maurice Weber.

Défendue par M. Henri Robert, elle fut acquittée, l'accusation ayant d'ailleurs été abandonnée par le ministère public.

## LE CRIME

De nouveaux détails nous permettent de relater comment Jeanne Weber a commis son nouveau crime. Au moment où son arrestation pour vagabondage, Paris et de son entrée dans la maison de santé de Nanterre, l'ogresse reçut de nombreuses lettres dans lesquelles des personnes charitables lui donnaient un asile.

Parmi celles-ci s'en trouvait une écrite par un habitant de Lay-Saint-Rémy, petite commune située à onze kilomètres de Toul, l'invitant à venir dans cette localité. Elle s'y rendit, il y a quinze jours, et vécut avec son hôte. Mais celui-ci l'abandonna au bout de quelque temps.

Jeanne Weber logea alors dans un taudis. C'est à ce moment qu'elle fit connaissance d'un cheminier avec lequel elle vint à Commercy, le 6 mai dernier, et le couple logea chez M. Poirot.

Hier soir, Jeanne Weber dit à son logeur qu'elle voulait pour son hôte seule, cravant et jambes de cheminier. C'est alors qu'il prisa M. Poirot de la laisser partager le lit de son petit garçon, âgé de six ans.

Le logeur, ignorant probablement le passé de sa locataire, accepta à son désir.

Jeanne Weber monta dans la chambre de l'enfant. Il était neuf heures.

Tout à coup, vers dix heures, M. Poirot entendit des gémissements semblant provenir de la chambre de son enfant. Il s'y rendit en toute hâte, et il y trouva petit étendu sur le lit, le figure tuméfié et les yeux révulsés. Il était mort !

A côté de lui, se trouvait, inconscient et prostré, Jeanne Weber.

M. Godard, commissaire de police, assista tout à l'heure à la première constatation. Il procéda à l'arrestation de Jeanne Weber.

L'ogresse à la Goutte-d'Or ne contesta pas son identité, mais elle déclara ne se souvenir de rien.

Elle a été aussitôt scrutée.

## JEANNE WEBER AU PARQUET

Le parquet de Saint-Michel, assise de l'affaire, a interrogé cet après-midi Jeanne Weber. L'ogresse a commencé par nier, mais, pressée de questions par M. Roffin, juge d'instruction, et M. Laroche, procureur de la République, elle finit par avouer qu'elle